

---

## Résumé de l'adresse de la municipalité de Paimpol envoyant le procès-verbal de sa fête civique en l'honneur de la reprise de Toulon, lors de la séance du 14 pluviôse an II (2 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Résumé de l'adresse de la municipalité de Paimpol envoyant le procès-verbal de sa fête civique en l'honneur de la reprise de Toulon, lors de la séance du 14 pluviôse an II (2 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 200;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_34567\\_t1\\_0200\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34567_t1_0200_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

8

Jurons tous devant cet autel (bis)  
 jurons un mépris immortel, (bis)  
 aux rois, à leurs forfaits,  
 aux chaumières, la paix.  
 Dansons, etc.

9

Foutre, je vois dans l'avenir, (bis)  
 notre république fleurir. (bis)  
 observons bien les lois;  
 les rois sont aux abois.  
 Dansons la Carmagnole,  
 Vive à jamais, vive à jamais,  
 dansons la Carmagnole,  
 vive à jamais les Français.

c

Les membres composant la municipalité de Paimpol, envoient le procès-verbal qui constate que cette commune a célébré la fête civique, à l'occasion de la reprise de Toulon; les navires du port se sont couverts des pavillons nationaux; les autorités constituées, l'agent et la garde nationale se sont transportés au pied de l'arbre de la liberté, et le maire, après avoir fait lecture du décret du 4 nivôse, a prononcé un discours relatif aux circonstances (1).

[Extrait des délibérations municip. de Paimpol, 26 niv. II] (2)

Séance du soir de la municipalité de Paimpol tenue par René Corouge (maire), Fr. Lambert, Fr. Le Bolloche, Guil. Becot, Cl. René Thomas, J. Louis Le Tanaff (off. mun.); présent Alain Le Bigot (agent nat.).

Conformément à la délibération du Conseil général de la commune en date du 16 de ce mois, en exécution du décret du 4 nivôse, la fête nationale et civique a été annoncée en cette commune au lever du soleil par trois coups de canon; aussitôt tous les navires du port se sont couverts de pavillons nationaux.

A midi, un officier de la garde nationale, à la tête d'un piquet s'est présenté à la maison commune, a dit qu'elle était en bataille, drapeaux déployés sur la place de cette ville en face de l'arbre de la Liberté. Les maire, officiers municipaux, l'agent national et le secrétaire greffier se sont aussitôt rendus avec ce détachement sur la place, où était élevé un bucher.

La garde nationale a bordé la haie des deux côtés de l'arbre de la Liberté, la municipalité au centre, le maire a donné lecture du décret du 4 nivôse relatif à la prise de Toulon, il a ensuite prononcé le discours suivant, dont l'insertion au procès-verbal a été arrêtée sur la réquisition de l'agent national.

#### DISCOURS

Républicains,

L'or de l'Angleterre et la trahison avaient livré l'infâme Toulon aux satellites des despotes coalisés. Ignoraient-ils ces lâches esclaves des rois, que rien ne résisterait à des hommes libres? avaient-ils oublié l'immortelle journée de Jemmapes, et tant d'autres que nos annales

transmettent à l'immortalité? S'il faut que chaque page de l'histoire rappelle les triomphes de la Liberté et de la raison les français républicains en rempliront le tableau, en combattant et en détruisant le dernier des despotes ligués pour leur donner des fers.

Le génie de la Liberté a, en moins de deux décades, détruit les brigands soudoyés de Pitt et chassé de Toulon les vils stipendiés des tyrans; si ce n'est pas assez pour leur prouver ce que peut le génie de la Liberté, eh bien, marchons dans ce qu'ils appellent leurs états et forçons ceux qu'ils disent leurs sujets à conquérir la liberté, en livrant à l'échafaud le dernier des rois.

Quel sera le prix des traîtres de Toulon? La mort et la destruction de leurs propriétés; leurs maisons vont être rasées, on n'y conservera que des établissements nationaux et, jusqu'au nom de cette ville rebelle a disparu; il est remplacé par le Port de la Montagne, dont il soutiendra la gloire et rappellera les triomphes.

Républicains, nous fêtons aujourd'hui la victoire de la liberté et le triomphe de la raison, car en restant attachés à la pureté du culte de vos pères, vous avez banni la superstition qu'on voulait y substituer; vous n'adorez dans le créateur qu'un être juste et jamais l'instrument de la vengeance des fanatiques modernes; vous êtes les cruels ennemis des prêtres rebelles, et depuis trois ans vous les chassez comme des loups féroces.

Ce jour est le plus beau des annales de la République française; les brigands qui ont indignement déchiré son sein maternel n'existent plus; il ne reste à combattre que des hordes d'esclaves; et c'est peu pour des hommes libres; mais pour en finir promptement et jouir en peu du bonheur de la paix et du fruit de la Liberté, secondons de tous nos efforts le gouvernement révolutionnaire, exécutons rigoureusement les décrets de la Convention nationale; dénonçons les traîtres et punissons les modérés, car, certes, ceux-là sont bien les ennemis de la Liberté qui ne prennent aucune part à son triomphe, qui laissent succéder les événements, sans en seconder l'action, qui refusent des places parce qu'elles sont gênantes, ou qu'elles exposent à des responsabilités, ou qui, en les acceptant, en négligent les devoirs. Oui, dans des temps de révolution et de combats pour la Liberté, l'indifférence est un crime et les modérés et les endormis sont nos ennemis. Et moi, je sais aussi que ma place m'impose une grande responsabilité, je sais que la négligence dans l'exécution des lois me conduirait dans les fers, mais pardonneriez-vous à ma pusillanimité, si la crainte d'une responsabilité sévère et devenue nécessaire me faisait abdiquer le poste où m'ont placé vos suffrages? Non sans doute, car ce serait pour vous une lâcheté; eh bien, ce que vous n'excuseriez pas en moi, blâmez-le au moins dans un autre. Non, je ne crains aucune responsabilité, parce que depuis cinq ans, je travaille sans relâche à la chose publique, que tous mes moments et mes veilles et toutes mes pensées sont pour elle, et que je suis secondé par mes collègues, et si un oubli involontaire ou une fausse application de la loi me conduisait dans les fers, mes pensées y seraient encore libres, je n'y formerai qu'un vœu, celui de la liberté des Français et ma consolation serait d'avoir fait tout ce qui était en moi

(1) B<sup>in</sup>, 14 pluv.

(2) F<sup>nc</sup> I 84, doss. 2032.